

AES ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : ZA Les Ragonnières 44300 LA CHAPELLE HEULIN
RCS NANTES : 404 573 180

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix décembre,
A 9 h 00

Monsieur Juan de RADIGUES, agissant en qualité de représentant de la société PIKININI HOLDING (833 573 488 RCS LA ROCHELLE), Présidente de la société WANTOK, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.650.000 euros, dont le siège social est sis ZA Les Ragonnières 44300 LA CHAPELLE HEULIN, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 833 975 840, elle-même présidente de la Société AES ENVIRONNEMENT,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la levée des conditions suspensives de la fusion simplifiée,
- Réalisation de la fusion simplifiée,
- Pouvoirs.

**PREMIERE DECISION : CONSTATATION DE LA LEVEE DES CONDITIONS
SUSPENSIVES DE LA FUSION SIMPLIFIEE**

L'Associé Unique, après avoir rappelé qu'en date du 15 octobre 2024 un traité de fusion simplifiée a été conclu entre la société AES ENVIRONNEMENT et la société AES ASSISTANCE prévoyant deux conditions suspensives en son CHAPITRE IV, constate que :

- le jugement du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 13 novembre 2024 a ordonné la mainlevée de la mesure d'inaliénabilité propre aux titres détenus par la société WANTOK de la société AES ASSISTANCE dans le cadre de la fusion absorption par AES ENVIRONNEMENT,
- de l'acte de mainlevée du nantissement du comptes titres AES ASSISTANCE en date du 10 décembre 2024 par LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE et BpiFrance.

Par conséquent, l'associé unique prend acte que les conditions suspensives sont levées conformément aux dispositions du traité de fusion simplifiée.



DEUXIEME DECISION : REALISATION DE LA FUSION SIMPLIFIEE

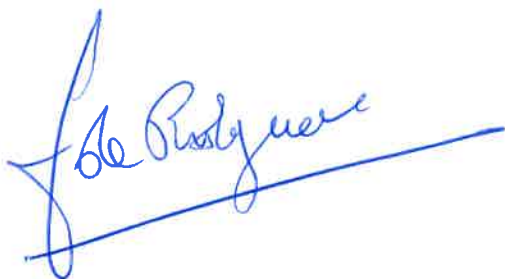
L'Associé Unique, après avoir constaté la levée des conditions suspensives, pris connaissance des certificats de non- opposition constate la réalisation de la fusion simplifiée entre les sociétés AES ENVIRONNEMENT et AES ASSISTANCE.

TROISIEME DECISION : POUVOIRS

L'Associé Unique décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité, notamment de dépôt au RCS NANTES et plus généralement partout à besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
WANTOK
Représentée par PIKININI HOLDING
Elle-même représentée par JUAN DE RADIGUES



WANTOK
ZA Les Ragonnières
44330 LA CHAPELLE HEULIN
Tél. : 02 40 06 79 27
Siret : 833 975 840 00012 - Code APE 6420 Z
TVA Intracommunautaire : FR 33 833 975 840

PIKININI
353 Grande rue de Rochefort
17580 LE BOIS PLAGE EN RE
Tél. 02 52 42 01 52
Siret : 833 573 488 000 24 - Code APE 6420 Z
TVA Intracommunautaire : FR 45 833 573 488